

Obligations des intermédiaires en Assurance : devoir de conseil et d'information – RCIA

Les textes législatifs évoluent,
les risques du métier aussi !

Code produit : RCIA

Niveau : Initiation

Modalité : Presentiel

Durée (en heure) : 7.0

Tarif :

Eligible DDA : oui

Public : courtiers, agents
généralistes, mandataires,
chargés de clientèle,
souscripteurs et rédacteurs

Prérequis :

aucun

Objectif

- analyser les dispositions légales qui régissent les obligations et les statuts des intermédiaires en assurance
- définir les contours du devoir de conseil et d'information
- éviter les erreurs les plus fréquentes tout au long de la vie du contrat
- acquiescer une rigueur de gestion permettant de réduire les risques de mises en cause

Programme de la formation

1-Cadre légal de l'intermédiation

- Directives européennes
 - Objectifs
 - Evolutions avec la DDA
- Réglementation française
- Définition de l'intermédiation
 - Dérogation
 - Limites

2-Présentation des intermédiaires en assurance

- Courtier
- Agent général
- Mandataire d'assurance
- Mandataire d'intermédiaire

3-Contrôle de l'activité d'intermédiation et risques de sanctions

- Présentation de l'ACPR et de ses missions
- Contrôle des intermédiaires
- Sanctions

4-Conditions d'accès à l'activité d'intermédiation

- Honorabilité
- Capacité professionnelle
- Assurance de responsabilité civile professionnelle
- Garantie financière
- Immatriculation à l'ORIAS

5-Obligations des intermédiaires

- Obligation de diligence
 - Fondement
 - Mission accrue pour le courtier
- Obligation de loyauté
 - Relations intermédiaires / compagnies
 - Relations intermédiaires / compagnies / clients
 - Relations entre intermédiaires
- Risque de détournement de fonds

6-Procédures internes obligatoires

- Procédures liées à la gouvernance produit
- Procédure de conflit d'intérêts
- Procédure de réclamation
- Procédure de vente
- LCB-FT et gel des avoirs
- RGPD

7-Focus sur l'obligation d'information et le devoir de conseil

- Fondement de la responsabilité
- Modalités et bonnes pratiques
 - Lors de la conclusion du contrat
 - En cours de contrat
 - En cas de sinistre
- Savoir réagir face à une mise en cause

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction chaud complété par chacun

l'issue du stage

- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Actualisation de cas pratiques
- Exposés à partir d'un diaporama
- Échanges d'expériences
- Présentations et commentaires des principales jurisprudences